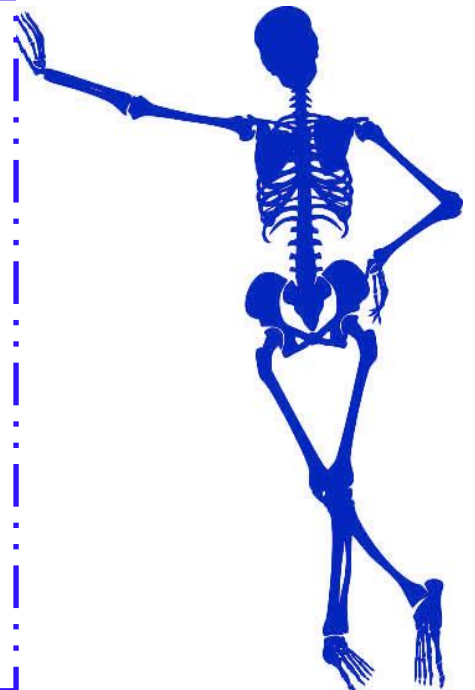


PAPL Formation
24 rue Sully 69006 Lyon
Tel : 06.87.21.54.52
Mail : paplformation@orange.fr
Site internet : <http://www.pascalpommerol.fr/>

CERTIFICAT DE SPECIFICITE

REEDUCATION

MAXILLO-FACIALE



DIPLOME RECONNU
PAR L'ORDRE DES KINESITHERAPEUTES



Prise en charge possible de 900 € par an en FIF-PL et validation du DPC



PAPL Formation
24 rue Sully 69006 Lyon
Tel : 06.87.21.54.52
Mail : paplformation@orange.fr
Site internet : <http://www.pascalpommerol.fr/>

I. LE CERTIFICAT DE REEDUCATION MAXILLO FACIALE

A. INTRODUCTION

Notre volonté est de suppléer ce déficit d'enseignement en IFMK et de former de «véritables spécialistes dans la rééducation maxillo-faciale».

La formation est conforme au **décret de compétences du MK et au cahier des charges**.

Chaque stage comprend un **module de E-learning** sur notre plateforme PAPL ou sur le site SPIRAL de l'Université

Les stages en centre de formation sont donc essentiellement pratiques.

B. LA LISTE DES ENSEIGNANTS

Les enseignants sont agréés par le Conseil Scientifique après fourniture d'un dossier complet.

Dr BARRAL CADIÈRE Laurence, docteur en chirurgie dentaire, spécialiste en orthopédie dento-faciale

Dr PIERREFEU Antoine, chirurgien maxillo-facial, stomatologue

ALVARADO FAYSSÉ Caroline, masseur-kinésithérapeute DE, ostéopathe, chargée de cours à ISTR (Lyon I), DU de rééducation maxillo faciale

BRETON TORRES Isabelle, masseur kinésithérapeute DE, responsable du DU de rééducation maxillo-faciale de la faculté de médecine de Montpellier, chargée d'enseignement à la faculté d'odontologie de Montpellier

CONDEMINE Chloé, masseur-kinésithérapeute DE, praticien libéral

JUNG Pierrick, cadre de santé en kinésithérapie DE, diplômé de 2^{ème} cycle en biomécanique, contractuel à la Faculté de Lyon I (Institut Sciences et Techniques de réadaptation)

POMMEROL Pascal, cadre de santé masseur kinésithérapeute, master II en biomécanique, ancien moniteur, chargé de cours à la l'université Lyon I

RIVORY Rodolphe, masseur kinésithérapeute DE, ostéopathe, praticien libéral

C. L'HISTORIQUE DE NOTRE DEMARCHE

Nous avons créé cette spécificité suite à la demande des chirurgiens. Cette spécificité s'est développée considérablement et s'est imposée ipso facto.

II. LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

A. LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

La formation permet d'acquérir des pratiques professionnels liées à des pathologies maxillo faciales, complément de traitements orthodontiques ou chirurgicaux pour cette région.

Elle se compose de stages de techniques kinésithérapiques et sont donc complémentaires à un DU de maxillo-faciale.

B. SCOLARITE

La formation est composée de sept stages agréés FIF-PL et DPC :

- Orthodontie-kinésithérapie en deux jours : rééducation avec appareil orthodontique
- Chirurgie maxillo-faciale-kinésithérapie en deux jours : rééducation pré et post-chirurgicale
- ATM en trois jours : thérapie manuelle - SADAM
- Paralysies faciales en deux jours
- Traumatologie maxillo-faciale et traitements cicatriciels en deux jours
- Relations ATM – cervicalgie et ATM – troubles du sommeil en deux jours
- Cas cliniques et examen en deux jours avec raisonnement clinique.

C. CADRE LEGAL

La spécificité de kinésithérapie maxillo faciale est reconnue par l'ordre dans des conditions bien définies (Avis du conseil national de l'ordre du 22 juin 2012 modifié le 25 juin 2015 et relatif aux diplômes, titres et spécificités).

Cette reconnaissance vous permettra de développer une spécificité d'exercice et de l'indiquer sur une plaque supplémentaire conformément à [l'article R4321-125](#).

Elle vous permet d'avoir une dérogation pour votre installation.

D. DEMARCHE SCIENTIFIQUE

Chaque stage possède une bibliographie propre.

Il existe un temps d'évaluation des pratiques professionnelles à chaque stage.

Les articles de recommandations professionnelles sont fournis aux stagiaires sur la plateforme E-learning ainsi que les publications des enseignants.

Les techniques utilisées sont soit recommandées, soit d'un consensus des enseignants.

E. SOUTIEN LOGISTIQUE ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

Les cours sont assurés dans des salles de pratique, toutes équipées de tables électriques de manipulations.

OBLIGATIONS DU STAGIAIRE :

- Le stagiaire s'engage à suivre le cursus et signe un contrat annuel lors de chaque année universitaire.
- Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur.
- Toute absence non justifiée à un des trois stages obligatoires (rend impossible le passage de l'examen).
- L'examen final permet l'obtention du certificat de stage.

F. VALIDATION DU CURSUS

Le diplôme de spécificité reconnue par l'Ordre des MKDE sera délivré après :

- présence à tous les stages
- validation des six QCM avec une note supérieur à 10
- un examen oral devant un jury avec fourniture d'un cas clinique.

Chaque stage possède un QCM.

G. EQUIVALENCE

Les demandes seront recevables seulement pour les titulaires d'un doctorat de médecine ou des kinésithérapeutes (DE) ou équivalence du diplôme de kinésithérapeute. Sont donc exclus de la formation les candidats sans diplôme médical ou de kinésithérapeute.

Chaque demande d'équivalence sera examinée par le Conseil Scientifique.

Selon le nombre d'heures réalisées dans un centre de formation non agréé, le candidat présentera un examen d'équivalence théorique et pratique, même s'il a validé certains modules.

Le stagiaire en complément de formation doit répondre à la validation des modules et aux mêmes exigences que nos autres stagiaires et au respect du règlement intérieur.